

**215** P  NP  **DM69**

Projet de prolongement de l'autoroute 25  
entre l'autoroute 440 et le boulevard Henri-  
Bourassa

Laval-Montréal

6211-06-080

**MEMOIRE**

**PROJET DE PROLONGEMENT DE  
L'AUTOROUTE 25 ENTRE  
L'AUTOROUTE 440 ET LE  
BOULEVARD HENRI BOURASSA**

**PRESENTE A:**

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**  
Service de la coordination et du sou-  
tien aux commissions  
Edifice Lomer-Gouin  
575, rue saint-Amable, bur. 2.10  
Québec, Qc  
G1R 6A6  
A l'attention de Madame Anne-Lyne  
Boutin  
Anne-lyne.boutin@bape.gouv.qc.ca

**PAR:**

**JUNON INC.**

**DATE: 31 MAI 2005**

## INTRODUCTION

Nous sommes les propriétaires de l'île Lapierre, située dans la Rivière-des-Prairies, tout juste à l'Est du trajet, proposé par Le MTQ, pour l'éventuelle construction du pont traversant la Rivière des Prairies.

Le projet domiciliaire que nous désirons construire sur l'île Lapierre comporte la construction d'environ sept cent (700) unités de logements, pouvant accueillir au-delà de deux mille (2,000) personnes. Il s'agit d'un investissement d'environ cent vingt millions de dollars (120,000,000.00\$) répartis dans une période de cinq (5) ans; les travaux de construction devraient commencer vers la fin 2005 debout 2006.

Nous vous soumettons ce petit mémoire afin de vous présenter nos principales préoccupations vis a vis les impacts négatifs que la construction de ce pont aura, selon nous, sur la qualité de vie des gens qui habitent les environs de ce nouveau pont et particulièrement les résidents éventuels de notre projet.

### Notre préoccupation

Lorsqu'on planifie un projet résidentiel on doit-être préoccupé d'abord et avant tout du potentiel de qualité de vie que le site peut offrir. L'environnement naturel, les services disponibles, la qualité des installations existantes, le voisinage sont tous des éléments qui conditionnent la qualité de vie que le site offrira à ses nouveaux résidents.

Dans l'élaboration du projet que nous désirons réaliser sur l'île Lapierre, le critère de qualité de vie en est un primordial. Le projet intègre de façon exceptionnelle le milieu bâti avec le milieu naturel dans un site unique où la qualité de vie prend toute sa dimension. Il s'agit d'un concept singulier, de grande envergure, offrant les avantages de vivre en ville avec le charme de la rivière et de la campagne.

La construction de ce pont , dans le tracé proposé, de toute évidence, a un impact négatif sur la qualité de vie de tout développement résidentiel avoisinant l'emplacement du pont , ce qui est les cas de notre projet.

Les principaux impacts négatifs qui nous préoccupent ,relativement à notre projet, sont les suivants :

1. La beauté visuelle du paysage sera affectée par la présence de la structure du pont.
2. La qualité de vie des résidents éventuels du site sera affectée, par la génération importante de bruit causé par le roulement des véhicules utilisant ce pont ; la qualité de l'air sera aussi amoindrie par la poussière qui sera générée par le roulement des véhicules sur le pont.

### **L'objet de notre mémolre**

#### **1. La problématique du bruit et de la poussière**

Le promoteur lui-même souligne les impacts négatifs majeurs causés par la présence du nouveau pont dans cet environnement tant du point de vue des aspects visuels que du point de vue de l'augmentation du bruit.

L'étude d'impact du promoteur traite de mesures d'atténuation du bruit pour la construction du tronçon de l'autoroute lorsqu'elle traverse les zones

résidentielles entre le boul H. Bourassa et le boul Gouin . Nous n'avons pas vu des mesures proposées pour l'atténuation du bruit pour le pont lui-même. Nous croyons important que le promoteur propose et s'engage à prendre des mesures pour minimiser le bruit généré par le roulement des véhicules sur le pont afin de nuire le moins possible à la qualité de vie des résidents de notre futur projet et aussi des résidences qui se trouvent déjà à proximité de ce futur pont. Ces mesures pourraient comprendre une conception particulière des parapets du pont et ou une conception particulière de la surface de roulement du pont , ainsi que toutes autre mesure qui pourrait être suggérée par des experts en cette matière que le promoteur du pont devrait engager afin de suggérer des mesures pour minimiser le bruit généré par ce pont. Le promoteur devrait aussi faire les études nécessaires et prendre les moyens appropriés pour contrôler la poussière et préserver ainsi la qualité de l'air pour les populations qui habitent présentement ce secteur ainsi que pour celles qui viendront s'établir dans notre site.

## **2. L'aspect Visuel**

Le promoteur lui-même souligne la beauté du paysage dans l'environnement immédiat de la construction du nouveau pont.

Nous désirons que le promoteur donne un traitement architectural à la structure du pont afin que son insertion dans ce milieu soit le moins dommageable possible. Nous comprenons que le promoteur fait un effort en ce sens, mais cet effort nous apparaît nettement insuffisant. Nous croyons que des architectes

devraient se pencher sur ce dossier afin de trouver des façons de rendre l'esthétique de ce pont agréable à l'œil et bien l'intégrer dans ce milieu, particulièrement intéressant.

### **CONCLUSION:**

Il semble évident que la construction de ce pont, dans cet environnement, aura des impacts négatifs majeurs et permanents pour les générations à venir.

Nous comprenons fort bien que le transport routier est un service utile, voir même indispensable pour la population; toutefois, nous croyons que cela doit rester ce qu'il est, soit **un service pour la population ; la population doit rester le maître de ce service.**

Compte tenu des effets permanents et compte tenu qu'il s'agit d'un ouvrage important qui affectera cet espace pour les générations à venir, nous croyons que le promoteur devrait investir les argents nécessaires pour traiter ces trois aspects négatifs ( aspect visuel, génération de bruit, génération de poussière) et faire en sorte d'en réduire au maximum les inconvénients. **Si le pont vaut la peine d'être construit, il vaut alors la peine d'être construit comme il faut.**

JUNON INC.

Alfonso Argento  
secrétaire administratif